

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 09 décembre 2024
Extrait des délibérations n°5**

Date de convocation : le 03 décembre 2024. Date d'affichage : le 03 décembre 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 09 décembre 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président.

Lieu : Salle polyvalente de SAINTE-COLOMBE-LA-COMMANDERIE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 49 Pouvoirs : 5

Toutes les communes étaient représentées sauf : BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick - Absent	ROCREE Roselyne - Excusée
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès - Excusée
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal - Excusé	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIÈRE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSCO-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé - POUVOIR : S. RECLARD RECLARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis CHEUX Arnaud CHEVALIER Marie-Noëlle COUDRAY Isabelle - Excusée - POUVOIR : M-N. CHEVALIER DAVOUST Francis DETAILLE Edouard LE MERRER Anita LEROY Hélène - Excusée - POUVOIR : A. LE MERRER LEVAVASSEUR Katiana - Absente ONFRAY Didier - Excusé - POUVOIR : I. VAUQUELIN VAUQUELIN Isabelle	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAU Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	ORONA Thierry - Excusé
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian	JOUEN Eric
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Excusée - POUVOIR : H. BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 09 décembre 2024
Extrait des délibérations n°5**

COMPETENCE FINANCES

Objet : Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Dans le cas où le budget d'une collectivité n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors remboursement de la dette).

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services de la communauté de communes, il convient d'autoriser le président à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement 2025 urgentes dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025. Ces autorisations seront intégrées au budget 2025.

Affectations et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget principal 2025 :

Comptes - Libellé nature	Montant autorisé	Montant proposé
215 Installations, matériel et outillage techniques	10 000 €	Aléas voirie
215 Installations, matériel et outillage techniques	15 000 €	Chaudière crèches
218 Autres immobilisations corporelles	10 000 €	Aléas bâtiment
218 Autres immobilisations corporelles	4 240 €	Matériels de bureau ergonomiques
218 Autres immobilisations corporelles	1 935 €	Mise en place horloge de gestion de l'éclairage gymnase
218 Autres immobilisations corporelles	4 000 €	Aléas gros électroménager (exemple : lave-linge, sèche-linge)
205 Licences, brevets	4 408 €	Antivirus 2000 windows serveur 2 000 € licence promox : 408 €
218 Autres immobilisations corporelles	2 400 €	Pc portable 1000 € smartphones 800 € écrans 600 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	51 983 €	Maxi 666 956 €

Affectations et montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget ordures ménagères 2025 :

Chapitre - Libellé nature	Montant autorisé	Montant proposé
21318 Autres constructions bât. publics	50 000 €	Plateforme point vert
2158 Autres installations, matériel et outillage	34 000 €	2 logi-mobiles points verts
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	84 000 €	Maxi 99 034 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1612-1,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 02 décembre 2024,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'autoriser le président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2025 dans les conditions définies ci-dessus,
- décide d'autoriser le président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe ordures ménagères 2025 dans les conditions définies ci-dessus,

Adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON**



**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**


